

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 14
- pouvoirs : 3
- absents : 9
- prenant part à la délibération : 17

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024 - **Date de l'affichage :** 15 avril 2024

Membres Présents :

APARICIO Cloé, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GROS Vincent, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas.

Membres ayant donné procuration :

ASTROLOGI Tenessy à COULET Brigitte, LE BONNIEC Maria à CONGE Pascal, LUNARDI Karine à RUY-BERGEON Anaïs.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, GRISOUL Philippe, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, RAYNAUD Fabrice, URSCH Jacky.

Mme LONVIS Dominique est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024_14 - Affectation des résultats 2023

Rapporteur : Brigitte COULET

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| - Résultat de l'exercice 2023 : | + 18 665.64 € |
| - Résultat antérieur reporté : | + 959 440.37 € |

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2023 : + 978 106.01 €

Section d'Investissement :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| - Résultat de l'exercice 2023 : | -253 096.43 € |
| - Résultat antérieur reporté : | - 61 046.85 € |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023 : - 314 143.28 €

- Restes à réaliser Budget Principal :

- | | |
|--------------|--------------|
| - Dépenses : | 262 735.29 € |
| - Recettes : | 157 208.69 € |

- BESOIN DE FINANCEMENT BUDGET PRINCIPAL : 419 669.88 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à xxx

DECIDE

Article 1 : D'AFFECTER au budget 2024 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **419 669.88 €**.
- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit la somme de **558 436.13 €**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité (17 voix pour)

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

